

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance ordinaire du 29 juin 2023 à 18 H 00

Membres élus et nommés : 17	Membres présents : 10	Date de la convocation :
Membres en exercice : 17	Quorum : 9	22 juin 2023

**Président de séance** : Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, Président du CCAS

**Membres présents** :

Mme TERKI-FEKIER – Mme POESY – Mme MARIAGE – Mme MONIER – Mme LEXA – M. FRIGERIO Bernard –  
 Mme LIEDECKE – Mme MASCI – Mme QUEUNIEZ Myriam

**Membres excusés** :

Mme FRIGERIO (procuration Mme LEXA)  
 M. MATHIS (procuration Mme TERKI-FEKIER)  
 Mme MICHEL-REMY (procuration Mme QUEUNIEZ M.)  
 M. BERNARD (procuration M. FRIGERIO B.)  
 M. HAZEMANN (procuration M. QUEUNIEZ J.L.)  
 Mme NASSO  
 Mme SCHER (procuration Mme MONIER)

**Secrétaire de séance** :

Mme POESY Astride



**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Installation des nouveaux membres élus du CCAS
3. Désignation du vice-Président
4. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023
5. Organisation des manifestations du 2<sup>ème</sup> semestre 2023
6. Organisation du repas de Noël des séniors
7. Information des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président
8. Informations diverses



**7/2023 : PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. le Président informe le Conseil d'Administration que M. Francis SCHMELTER est décédé le 21 avril 2023. Il était adjoint au Maire et membre élu du CCAS.

Le 31 mai 2023, le Conseil Municipal a désigné de nouveaux membres pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Ont été proclamés élus :

- Mme TERKI-FEKIER Fatima
- Mme POESY Astride
- Mme FRIGERIO Christel
- Mme MARIAGE Marie-Paule
- Mme MONIER Dominique
- Mme LEXA Mireille
- Mme MICHEL-REMY Dominique
- M. MATHIS Philippe

En conséquence, M. le Président déclare ces personnes installées dans leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

---

### **8/2023 : DESIGNATION D'UNE VICE-PRESIDENTE**

Le Conseil d'Administration, dès l'installation des nouveaux membres, a procédé à l'élection du Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Après avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> tour, la majorité absolue des suffrages exprimés en recueillant 10 voix sur 10 votants, a été proclamée élue Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

**Madame TERKI-FEKIER Fatima.**

Présents : 10  
Votants : 10  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 10  
Pour : 10  
Contre : 0

---

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 Mars 2023**

Le Centre Communal d'Action Sociale adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2023.

Présents : 10  
Votants : 10  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 10  
Pour : 10  
Contre : 0

---

### **9/2023 : PROGRAMME DES ANIMATIONS DU CCAS POUR LE 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2023**

#### **EXPOSE PREALABLE :**

M. le Président propose le programme d'activités du CCAS suivant pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 :

- ✓ Concert « opéra Thonville », manifestation intergénérationnelle et donc ouverte à tous publics,
- ✓ Après-midi dansant « sur un air de guinguette » pour le public « seniors », âgé de 60 ans et plus de la Commune et leur conjoint, sans condition d'âge.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** la programmation des activités ci-dessus énumérées.

**FIXE** le prix d'entrée de chaque manifestation comme suit :  
✓ 10.00 €, pour le concert « Opéra Thionville » et  
✓ 10.00 € pour l'après-midi dansant.

**DIT** que ce prix sera encaissé sur une régie de recettes.

**DECIDE** de prendre en charge tous les frais afférents à ces manifestations.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, Mme la Vice-Présidente, à prendre toute décision nécessaire à la bonne organisation de ces manifestations.

Présents : 10  
Votants : 10  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 10  
Pour : 10  
Contre : 0

---

### **10/2023 : ORGANISATION D'UN REPAS DE NOEL DES SENIORS**

#### EXPOSE PREALABLE :

M. le Président propose au Conseil d'Administration, d'organiser courant décembre 2023 un repas de Noël pour les personnes âgées, dans les mêmes conditions qu'en 2022.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'offrir un repas dansant à l'occasion de la fête de Noël, aux personnes âgées de 60 ans et plus, domiciliées dans la Commune, ainsi qu'à leurs conjoints, sans condition d'âge.

**FIXE** le prix du repas à 42.00 € TTC maximum par personne (Boissons et services non compris).

**AUTORISE** M. le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés se rapportant à cette manifestation (repas, boissons, orchestre, ...).

Présents : 10  
Votants : 10  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 10  
Pour : 10  
Contre : 0

---

**EXPOSE PREALABLE :**

M. le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

**VU** l'article R. 123.21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délégation accordée à M. le Président par délibération du Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

**CONSIDERANT** l'obligation d'informer le Conseil d'Administration des décisions prises par M. le Président en vertu de cette délégation,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**PREND NOTE** des décisions prises et qui sont les suivantes :

**1° Aides alimentaires attribuées :**

- Chèques cadeaux :
  - ✓ 17 chèquiers de 50 € pour 4 personnes différentes (de décembre 2022 à juin 2023) pour une valeur totale de 850.00 €

**2° Aides familiales :**

- 4 primes « Cigogne » pour un montant de : 400.00 €

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question ou de remarque particulière, Monsieur le Président clôt la séance à 20 h 05.

*Le Président,  
Jean-Luc QUEUNIEZ*

*Le Secrétaire de Séance,  
Mme Astride ROESY*

